

Annexe financière à la convention d'adhésion au service santé-prévention

Tarifs fixés par délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion du Lot en date du 9 novembre 2023 et du 4 avril 2024

Forfait annuel	
Collectivités affiliées	85 euros par agent
Collectivités non affiliées	100 euros par agent
Facturation supplémentaire	
Tarification additionnelle au-delà de 4 visites par an	50 euros par agent et par visite supplémentaire
Tarification additionnelle pour absence non excusée	30 euros par visite non excusée